

**SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL**  
Société Anonyme au capital de 2.700.000 Francs  
Siège Social : 2, bis Avenue Napoléon Bonaparte à AIX EN PROVENCE  
(13)  
RCS AIX 551 620 198

*PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE A CARACTERE  
MIXTE  
DU 22 DECEMBRE 1993*

---

*L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE,  
Le mercredi vingt deux décembre,  
A quinze heures,*

Les Actionnaires de la Société Anonyme " SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL " au capital de 2.700.000 Francs divisé en 27.000 Actions de 100 Frs de valeur nominal chacune, dont le siège social est à AIX EN PROVENCE (13) 2, bis Avenue Napoléon Bonaparte se sont réunis, sur convocation du Président du Conseil d'Administration adressée à chacun d'eux par lettre le 3 Décembre 1993 en Assemblée Générale à Caractère Mixte à l'Hôtel Concorde Lafayette - Salon Degas 3, Place du Gal Koenig à PARIS (17e).

Une feuille de présence a été établie que chacun des actionnaires présents émarge de sa signature au moment de son entrée en séance.

L'Assemblée procède à la constitution de son bureau :

Monsieur Christian ROUX préside de droit l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil d'Administration,

Messieurs Robert GILLES et André DER KRIKORIAN, Président de la Société CASA NOSTRA INTERNATIONAL représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre d'actions sont désignés comme Scrutateurs,

M adame Isabelle SINGEOT est choisi pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Les membres du bureau ainsi constitué arrêtent la feuille de présence, la totalisent, la certifient et la signent.

RCS AIX N 551 620 198  
26 MAI 1994

RCS 551-620-198

55819

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**1° - DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- . Démission d'un Administrateur,
- . Nomination éventuelle d'un autre Administrateur

**Compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire**

*Première Résolution*

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration,

Prend acte et accepte avec effet rétroactif au 12 Octobre 1993 la démission des fonctions d'Administrateurs de Madame JOANIN.

Il sera statuer sur le quitus à donner à l'Administrateur démissionnaire lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des Actionnaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Constatant que du fait de la démission de Madame JOANIN le nombre d'Administrateur restant n'est pas devenu inférieur à celui prévu par nos statuts, décide de ne pas procéder dans l'immédiat à son remplacement.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

*Copie certifiée conforme  
à l'original*

*Le Directeur Général*

**SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL  
D'AIX THERMAL**  
S.A. au capital de 2 700.000 Frs  
2 bis, Avenue Napoléon Bonaparte  
B.P. 4 - 13601 AIX EN PROVENCE CEDEX 1  
SIRET 551 620 198 00012  
R.C. 551 620 198 B Aix  
Code APE 927 A

# SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL

procès-verbal du Conseil d'Administration  
du 5 mai 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze et le 5 mai à 18 heures

Les administrateurs de la société se sont réunis en conseil sur convocation du Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cooptation d'un administrateur

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les administrateurs présents lors de leur entrée en séance tant à titre personnel qu'à titre de mandataire, le cas échéant.

Sont présents et ont émargé le registre de présence parmi les administrateurs :

Monsieur Isidore PARTOUCHE, Président  
Monsieur Michel ALBANESI, directeur général  
Monsieur Hubert BENHAMOU, Administrateur  
Monsieur Patrick PARTOUCHE, Administrateur

Le Comité d'Entreprise est représenté par Monsieur Pierre ROSSI pour le deuxième collègue.

Monsieur André GIVOGRE, du premier collège, étant en arrêt maladie.

Le conseil est présidé par Monsieur Isidore PARTOUCHE, Président-Directeur-Général.

Monsieur le Président constate que le Conseil réunit la présence effective de la moitié des administrateurs et que, par conséquent, il peut valablement délibérer.

Monsieur le Président ouvre la séance, assisté de Madame MAROUKIAN faisant fonction de secrétaire et aborde le point inscrit à l'ordre du jour : Cooptation d'un administrateur.

Sur la proposition de son Président, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, coopte pour le remplacement de Madame Denise JOANIN, démissionnaire, Monsieur Alain ALBERTINI, né le 11 mars 1949 à Marseille, demeurant : Enclos de la Vierge 13650 - Meyrargues.

Sa nomination fera l'objet de confirmation par la plus prochaine assemblée générale.

**SOCIÉTÉ DU CASINO MUNICIPAL  
D'AIX THERMAL**

S.A. au capital de 2 700.000 Frs  
2 bis, Avenue Napoléon Bonaparte  
B.P. 4 - 13601 AIX EN PROVENCE CEDEX 1  
SIRET 551 620 198 00012  
R.C. 551 620 198 B Aix  
Code APE 927 A

*Copie certifiée conforme  
à l'original  
Le Directeur Général*